

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 9 FEVRIER 2006

Présents : MM Jean-Pierre JORCIN - Cosme BOROT - Me Cécile BURDIN - MM. Jean-Pierre COHENDOZ - Cosme DAMÉ - Jacques FINIELS - Me Emma GANIÈRE - MM. Vincent GAGNIÈRE - Daniel GARNIER - Gilbert PILLOUD - Guy SUIFFET - Albert TOURT -

Autorisation d'engagement et de mandatement de dépenses d'investissement

Le conseil municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

- ↳ autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, autorise de les liquider et les mandater dans la limite des crédits ci-dessous :

Affectation	Montant
Bâtiments divers	10 000 €
Voiries diverses	5 000 €
Réseau électrique / illuminations	10 000 €
Bibliothèque	3 000 €
Rue des Jardins	20 000 €
Cinéma	80 000 €
Aménagement entrée village	10 000 €

Tarifs 2006 - Espace multimedia

Les tarifs suivants sont actualisés pour l'année 2006 :

<u>Initiation Informatique et Multimédia</u>	3.00 € pour 1 h pour les particuliers
(formations collectives collectivités 5 à 10 personnes maxi)	5.00 € pour 1 h 00 pour les entreprises et
<u>Formations individuelles</u>	12.00 € l'heure, limité à 2 personnes
<u>Formations entreprises et collectivités</u>	Selon tableau ci-dessous

Réalisation d'un devis en fonction du nombre de participants et du niveau de technicité		1/2 Journée	Journée
De 1 à 2 personnes	de 15,00 à 30,00 € l'heure de stage selon le niveau	45 € à 90 €	90 € à 180 €
De 3 à 5 personnes	de 25,00 à 50,00 € l'heure de stage selon le niveau	90 € à 180 €	180 € à 360 €
De 6 à 10 personnes	de 45,00 à 90,00 € l'heure de stage selon le niveau	135 € à 270 €	270 € à 540 €
Frais de déplacement en supplément si formation sur site			

Les tarifs pour les accès internet, les utilisations sans connexion, les impressions et la bibliothèque sont inchangés.

Restauration de 2 tableaux de l'Eglise

Lors de la réunion du 11 octobre 2005 le conseil municipal a décidé de procéder à la restauration des retables latéraux du Rosaire et de Saint Antoine et de solliciter les subventions prévues à cet effet auprès du Département et de l'Etat.

La restauration de ces travaux sera confiée à Madame Frédérique HERBET restauratrice à Lyon dont la proposition a reçu l'aval de la Conservation Régionale des Monuments Historiques de Rhône Alpes (retables latéraux du Rosaire : 4 194 € HT et de Saint Antoine : 4 280 € HT).

Projet d'auditorium

Monsieur PEYTAVIN, maître d'œuvre a présenté un Avant Projet Sommaire qui permettra de déposer les premiers dossiers de demande de subventions. Une réunion avec les services de l'Etat et du Département est envisagée à cet effet. En ce qui concerne les fonds INTERREG, le projet est à présenter rapidement. D'autres financements, à déterminer, sont à rechercher. Par contre il n'y a pas d'aide possible ni dans le cadre du CDPRA, ni dans le contrat station.

L'objectif est de doter la Haute Maurienne d'une salle de spectacle digne de ce nom, d'une capacité d'accueil d'environ 400 personnes afin de pouvoir programmer des spectacles, des concerts de qualité pour une clientèle de plus en plus exigeante, répondre à un besoin culturel au niveau de la vallée et aussi permettre l'organisation de congrès et de séminaires pour aider au remplissage des lits de la station, l'organisation de conférences, ainsi que pour les grands évènements.

Dossier de demande de subvention « Le chemin du passage » (Alcotra)

Le Maire rappelle qu'une opération d'animation touristique sur le Grand Mont-Cenis versant français et versant italien doit être mise en place dans la continuité de nos actions transfrontalières dans le cadre de la Maison Franco Italienne du Mont-Cenis.

Ces actions consistent d'une part à la mise en valeur à visée touristique de la Pyramide du Mont-Cenis, du Jardin Alpin et de 4 refuges (2 sur le versant français et 2 sur le versant italien).

Une quinzaine touristique complètera les objectifs d'animation par des études préalables, la mise en valeur des refuges restaurés, la fête franco-italienne de l'alpage et des rencontres littéraires autour du livre de montagne.

Ces actions sont menées versant italien par les communes de GIAGLIONE et de NOVALESA et sur le versant français par la commune de LANSLEBOURG MONT-CENIS et ont pour but de développer le tourisme autour du Mont-Cenis que ce soit en Haute Maurienne ou en Val Cenisia.

Pour la partie française le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT		
	€	%
FEDER	176 570	35.0%
CG Savoie	53 000	10.5%
Autres publics		
1. Commune de Lanslebourg Mont-Cenis	74 570	14.8%
2. EDF	34 000	6.7%
3. Fondation de France	15 000	3.0%
<i>Total CPN France</i>	176 570	35.0%
Autofinancement	151 346	30.0%
TOTAL	504 485	100%

Ce projet sera réalisé sur une période de 3 ans.

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter les subventions prévues à cet effet auprès des différentes structures concernées.

Saint-Martin – Réalisation d'un lotissement à usage d'habitat permanent

Suite à la révision simplifiée du POS en date du 13 décembre 2006 donnant la possibilité aux parcelles X.101, 102, 103, 104, 105, 114 et 120 au lieudit Saint-Martin de passer du classement NCr en INA (Zone d'urbanisation future), deux solutions sont envisagées pour la réalisation du lotissement :

- soit la commune rachète les terrains et réalise le lotissement,
- soit les propriétaires actuels réalisent eux-mêmes le lotissement. Les prescriptions établies dans la modification du POS devront être respectées ainsi que le cahier des charges qui définira très précisément les obligations du lotisseur. Dans le cas d'un lotissement privé, les réseaux pourront être rétrocédés à la commune.

Il est demandé de faire une proposition de rachat de terrains aux propriétaires concernés. Une évaluation du coût des terrains sera demandée au service des domaines.

Mission d'Assistance Conseil pour l'aménagement de la Piste de Pierre Longue

Dans le cadre du projet d'aménagement de la piste de Pierres Longues une mission d'assistance conseil a été confiée à la D.D.A.F.

Cette dernière propose un marché d'assistance conseil dont le montant de rémunération s'élève à 4 120.00 € HT soit 4 927.52 € TTC pour les éléments de mission suivants :

- Dossier de demande de financement,
- Assistance à la consultation,
- Suivi de l'opération.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

Demande de subvention réseau AEP

Dans le cadre des travaux de création du collecteur assainissement entre la télécabine et la ZAC du Plan des Champs, il est prévu de réaliser un réseau d'adduction en eau potable entre le mini-golf et le « Pont des Champs » afin de permettre l'alimentation du Hameau des Champs.

Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM de Val Cenis ce qui permettra de répartir les coûts de réalisation de tranchée et de voirie.

L'opération concerne 135 m de réseaux à réaliser pour un coût estimatif de 16 442.72 € HT soit 21 309.80 € TTC et peut bénéficier d'une aide du Conseil Général à hauteur de 36 %.

Le conseil municipal approuve cette opération et autorise le Maire à solliciter les subventions prévues à cet effet auprès du Département de la Savoie.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- prend connaissance de la demande de l'association Les Ateliers Rythmés pour utiliser la salle de la DDE pour les leçons de piano et donne un avis favorable sous réserve d'une convention d'utilisation précaire et non exclusive,
- est informé du dépôt d'un permis de construire par Monsieur KEHRLI pour la construction d'une maison individuelle,
- est informé des horaires de fonctionnement du petit train soit de 12 h 45 à 15 h 15 et de 19 h à 23 h 30 (les navettes ne circulent pas après 19 heures),
- est informé que suite au schéma d'assainissement, la partie assainissement individuel est aussi de compétence du SIVOM : recherche de solutions, mise en place, surveillance.
- prend note de la demande d'inscription à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal d'un point relatif à l'agriculture (problèmes fonciers et d'irrigation),

- regrette l'absence de communication par la Maison de Val Cenis autour de la participation de Pierre-Emmanuel DALCIN aux J.O. de Turin.

Monsieur Jacques FINIELS indique que le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 décembre 2005 au sujet de la création d'une réserve naturelle au Mont-Cenis n'est pas conforme à son intervention, notamment le terme de véhémence.

En ce qui concerne le projet Lyon Turin Ferroviaire, Monsieur le Maire indique que suite aux questions soulevées lors de la réunion du 5 janvier dernier, une réunion publique d'information sera organisée d'ici la fin du mois de mars.